

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 septembre 2008

GÉNÉRALISATION DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE - (n° 1100)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 324

présenté par

M. Sirugue, Mme Marisol Touraine, M. Cahuzac, Mme Hoffman-Rispal, M. Philippe Martin  
M. Lurel, Mme Delaunay, M. Marsac, Mme Oget, M. Rogemont, Mme Carrillon-Couvreur  
M. Liebgott, Mme Génisson, M. Gille, Mme Iborra, M. Néri, Mme Biémouret, M. Bartolone  
M. Manscour, Mme Bouillé, Mme Robin-Rodrigo, Mme Crozon  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE 11**

À la fin de l'alinéa 10, supprimer les mots :

« ou en dehors de celui-ci ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit de permettre aux salariés en contrat d'accompagnement dans l'emploi d'acquérir une formation pendant la durée de leur contrat. Cette formation peut être aussi prendre la forme d'une action de formation suivie par un salarié pour assurer son adaptation au poste de travail.

Il s'agit pour les personnes sans qualification d'acquérir pendant la durée de leur contrat une formation afin de leur faciliter leur insertion professionnelle.